

L'IREO QUOIS

Volume 2 numéro 2 juin 1995

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ

Point de mire

Les risques du métier

Les chercheurs ont souvent payé de leur vie leur soif de connaissance et de gloire. En effet, que ce soit le cancer dû aux radiations, l'explosion d'un volcan ou l'écrasement d'un avion, le danger a, de tout temps, été rattaché à la recherche. Qui dit recherche dit inconnu ou impondérable donc imprévision. Ce concept est totalement contraire à la santé et sécurité du travail qui signifie prévision voire contrôle des événements en vue d'éviter les accidents et leurs conséquences.

Pourtant, même dans la recherche, il faudrait commencer à penser à la sécurité. Si les gladiateurs de la troisième vague peuvent penser à des guerres non létales, pourquoi les chercheurs de par le monde, et plus particulièrement à l'IREQ, ne pourraient-ils pas avoir une pe-

tite pensée dans leur quotidien pour la santé et sécurité?

L'implantation de la santé et sécurité passe tout d'abord par de petits gestes comme des laboratoires propres, un espace suffisant et le port de l'équipement de sécurité approprié. La sécurité passe aussi par la prévision des incidents et par l'établissement de plans d'actions conséquents. La sécurité veut également dire d'éviter les expériences improvisées et surtout, de réfléchir aux conséquences possibles, sur soi-même et sur l'ensemble du bâtiment surpeuplé, d'une expérience ratée.

Pourquoi parler de sécurité maintenant? Tout simplement parce que des incidents se produisent régulièrement quand ce n'est pas des risques inutiles pris par certains chercheurs. Et malheureusement, tout cela se fait

souvent dans la nonchalance de la direction. Récemment, un incident au PLB a eu comme conséquence la dispersion d'un gaz, possiblement toxique, à la grandeur du bâtiment par le système de ventilation. Comme les règles à suivre dans un tel cas ne sont pas connues, l'alarme n'a pas été sonnée. Pourtant, le gaz était peut-être toxique et aurait pu causer des incommodations à plusieurs personnes. Quant à la direction, elle hésitait à remettre le rapport d'enquête au SPSI sous prétexte que seul un technicien était présent lors de l'incident. Pourtant, le gaz s'est dispersé sur le site pouvant alors affecter des centaines de personnes. Mais l'enquête n'a pas considéré l'émanation des gaz comme un fait pertinent. De sorte que les correctifs nécessaires aux mesures d'urgence et

au système de ventilation n'ont pu être apportés. Malheureusement, comme dans d'autres cas, la direction minimise voire ignore complètement le problème. Quant aux chercheurs, en général, ils se disent que c'est normal, que cela fait partie des risques du métier et que la prochaine fois, ils feront plus attention.

Pour paraphraser Léon Trosky, vous ne voulez pas des accidents mais les accidents vous veulent. Comme personne n'aime parler ou entendre parler de santé et sécurité à l'IREQ (à preuve, notre chronique est toujours orpheline), je vais maintenant clore le sujet jusqu'au prochain événement; en espérant que cette fois encore, personne n'y laissera la vie.

Robert Meunier
Ingénieur

Mot de la rédaction

Le nouveau numéro coïncide avec la nomination d'un nouvel exécutif du syndicat. Vous trouverez donc à l'intérieur du journal les noms des élus. Nous souhaitons, cependant, vous les présenter, de façon plus détaillée, lors de la prochaine édition. Toutefois, vous constaterez, sous la rubrique *Rendez-vous*, que la personnalité interviewée n'est nul autre que le président du SPSI, Jean-Marc Pelletier, qui entame ainsi donc son troisième man-

dat. Bien que *La plume de l'IREQ* vous fasse faux bond faute de propositions d'opinions, vous retrouverez, tout de même, les chroniques habituelles soit *Point de mire* où Robert Meunier vous fait partager sa réflexion sur la santé et sécurité du travail; Johanne Laperrière vous informe des droits des employés victimes de harcèlement dans *Saviez-vous que... et Eurêka*, sous la plume d'Innocent Kamwa, vous dévoile les toutes nouvelles découvertes relatives

au concept d'espace-temps. Des discussions récentes, entre Hydro-Québec et le SPSI, concernant les intérêts occasionnés par les délais dans le processus de reclassification ont mené à une entente. Michel Ladouceur, vice-président, vous fait part de l'entente et de son implication pour les personnes concernées. Comme toujours nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires ou réflexions. Le journal existe pour favoriser l'échange d'idées. Cela ne peut

se faire que par vos contributions.

En ce qui a trait à la distribution du journal, nous devons toujours nous en charger. Toutefois, monsieur Masson indiquait récemment dans ses objectifs annuels, l'établissement d'un partenariat avec le SPSI. Voilà donc une bonne occasion de débiter par un geste concret...

La rédaction

Païement d'intérêts suite à la reclassification des chercheurs

Suite à des rencontres entre la Division Personnel et le SPSI, la VPTI a approuvé le paiement d'intérêts lors de la reclassification des chercheurs. Mentionnons que cette pratique existait à Hydro-Québec depuis longtemps mais quelle n'avait jamais été appliquée aux membres du SPSI. Le paiement d'intérêts est autorisé selon les trois événements suivants:

À compter de l'événement déclencheur du 26 décembre 1994, lors de la reclassification d'un chercheur ou ingénieur, la direction paiera des intérêts après un délai de dix mois suivant la date de réception, par le supérieur hiérarchique, des items suivants: curriculum vitae, description des contributions personnelles de l'employé et autres informations pertinentes. À défaut de trouver dans le dossier de reclassification, la date de l'envoi du dossier de l'employé à son supérieur, la direction paiera des intérêts après un délai de dix mois suivant la date d'envoi du dossier de reclassification par le supérieur hiérarchique.

Pour l'événement déclencheur s'étalant entre le 27 décembre 1993 inclusivement et le 26 décembre 1994 exclusivement (dossier 1994 en cours), la direction paiera des intérêts après un délai de dix mois suivant la date d'envoi du dossier de l'employé à son supérieur. Si cette date n'apparaît pas au dossier de reclassification, on considérera comme date d'envoi deux mois après l'événement déclencheur.

Pour l'événement déclencheur s'étalant entre le 26 décembre 1985 et le 28 décembre 1992 inclusivement, la direction paiera rétroactivement des intérêts à cinquante chercheurs.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le siège social du SPSI ou la Division Personnel de l'IREQ.

Michel Ladouceur
Vice-président SPSI



Ce n'est qu'un au revoir...

Une nouvelle recrue dans la famille me force à interrompre mes activités au sein du SPSI jusqu'en janvier prochain. Cependant, madame Sylvie Marchesseault me remplacera pour la durée de mon congé de maternité. Je vous souhaite, à tous, un bel été!

Johanne Laperrière
Conseillère syndicale

Le SPSI @ l'ère de l'info-route

Oui, on peut maintenant envoyer directement des messages, des opinions ou des commentaires au SPSI via le réseau Internet. Écrivez-nous votre message et envoyez-nous le à l'adresse suivante: secretariat@spsi.qc.ca Cette adresse sert également à recevoir vos commentaires pour la rubrique « La plume de l'IREQuois ». Vous pouvez également acheminer un message au président du SPSI en utilisant l'adresse suivante: president@spsi.qc.ca



L'hyper-espace

Y aurait-il d'autres dimensions au-delà de celles que nous appréhendons directement? Est-ce que les voyages à travers le temps sont possibles? Peut-on changer le passé? Existe-t-il des passerelles entre des univers parallèles? Voilà des questions que les physiciens théoriciens espèrent bien résoudre grâce au concept d'hyper-espace. Ils font ici le pari que les lois de la nature seront plus simples dans une géométrie d'ordre plus grand que 4, à la lumière des succès de Einstein qui, en élargissant l'espace géométrique pour inclure la notion de temps, pu concilier énergie et gravité en une formule magistralement simple: $E=mc^2$. En 1988, le physicien Kip S. Thorne, membre de l'académie des sciences des États-Unis, énonçait, non pas dans une obscure revue «de phénomènes paranormaux», mais dans la prestigieuse *Physical Review Letters*, la possibilité de voyager dans le temps. De son côté, Michio Kaku, physicien théorique au City University de New York, affirme avec d'autres, et ce depuis 1984, la consistance d'une théorie unificatrice des forces fondamentales de la na-

ture, la théorie du super-anneau (aussé appelée théorie de Kaluza-Klein), qui prédit que l'espace où nous vivons est un hyper-espace de dimension 10! Avant de tomber de votre chaise, considérez cette allégorie: une race de petits vers vit à la surface d'une pomme. L'un d'entre eux croit, et on se moque volontiers de lui, que le monde n'est pas plat. Un jour donc, il entreprend de le prouver et s'en va pour un long voyage, aux confins de l'horizon visible. Éventuellement, il revient à sa position de départ, établissant ainsi que l'univers des vers est incurvé selon une invisible troisième dimension. Pour raccourcir ses pèlerinages autour du monde, notre ver a même l'idée de creuser des trous dans la pomme, ce qui lui permet de démontrer que la plus courte distance entre deux points de cet univers incurvé n'est pas nécessairement la ligne droite mais le trou de ver (*wormhole*), comme le savent déjà les amateurs de *Star Trek Deep Space Nine*. Mais la découverte qui renverse vraiment notre ver est qu'en sortant d'un de ses trous, il se retrouve, comme Doc et Michael J. Fox, de retour dans le

La sécurité dans les postes électriques

Un nouveau code des travaux sera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 1995. Si vous devez visiter, travailler ou effectuer des travaux de recherches dans un poste électrique, vous devez avoir suivi préalablement le cours «santé et sécurité dans les postes électriques». Informez-vous auprès de votre gestionnaire.

passé! À l'académie des sciences, certains vers vont jusqu'à affirmer que les «wormholes» connectent des parties de la pomme où le temps bat à des rythmes différents. On spécule même que ces trous pourraient facilement être modifiés en machines à voyager dans le temps, telles que celles imaginées par H.G. Wells. Mais les choses ne s'arrêtent pas là: un jour, notre ver, ingénieux entre tous, découvre au bout d'un de ses trous, que sa pomme n'est pas la seule dans l'univers. Il y aurait en fait, un véritable pommier, avec des centaines de pommes fraîches, dont certaines portent des

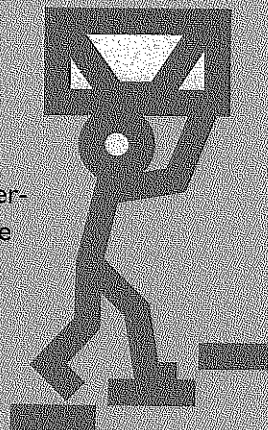
congénères. Il se pourrait même, suppute-t-il (en plein délire scientifique), qu'on puisse voyager entre différentes pommes du pommier.

Selon Michio Kaku, les humains sont comme ces vers ordinaires (les vers plats), à qui le bon sens fait croire que leur monde est linéaire et tridimensionnel. Même si pour certains, une excursion dans la quatrième dimension est déjà un phénomène paranormal, le fait est que notre monde est un hyper-espace, incurvé dans des dimensions invisibles, comme le suggère, par exemple, la déflexion d'un rayon de lumière stellaire se propageant à travers l'univers. Sans verser dans une sorte de mysticisme scientifique, le cosmologue Alan Guth du Massachusetts Institute of Technology, part de là pour annoncer le jour où la physique de l'hyper-espace et des trous de ver permettra de recréer un mini big-bang en laboratoire, donnant naissance à un «baby universe» connecté au nôtre par un trou de ver.

Michio Kaku,
*Hyperspace: A Scientific Odyssey
Through Parallel Universes,
Time Warps, and
the 10th Dimension,*
Oxford University Press, 1994.

Vous déménagez ?

Le 1^{er} juillet est, pour plusieurs, synonyme de déménagement, ce qui implique inévitablement que vous devez aviser de votre changement d'adresse les gouvernements, les services publics, vos assureurs et ... votre syndicat SPSI, du moins pour les chercheurs et ingénieurs qui y sont affiliés. Bref, ajoutez le SPSI à votre liste de changements d'adresse et avisez-nous.



Innocent Kamwa
chercheur

L'indépendance ou le pouvoir d'envoyer paître son patron

Récemment, le juge Paul-Marcel Bellavance reconnaissait un ex-directeur de Centraide coupable de harcèlement sexuel et le condamnait à payer 25 000 \$ en dommages et intérêts à une ancienne employée. Point intéressant de ce jugement, le juge Bellavance considère le fait que l'employée n'avait pas sa permanence non plus qu'une certaine indépendance. «Elle ne pouvait envoyer paître le patron harcelant. Il y avait un déséquilibre des forces.» N'est-ce pas là la situation dans laquelle se retrouve la grande majorité des femmes—principales victimes—chercheuses et ingénieures, me suis-je dit? Sûrement. Toutefois, contrairement à Centraide qui n'avait aucune politique en matière de harcèlement sexuel, il existe, depuis bon nombre d'années, une directive corporative qui s'applique à tout le personnel d'Hydro-Québec, sans exception, et qui prohibe toute forme de harcèlement sexuel.

Mais où donc se situe la frontière?

Le *Petit Robert* définit le harcèlement comme l'action de soumettre sans répit à de petites attaques répétées, à des assauts incessants. Concrètement, cela peut se traduire par un ensemble de paroles, de gestes pouvant parfois paraître anodins à première vue, mais qui dans un contexte particulier peut porter atteinte à la dignité d'une personne. Des contacts physiques

inutiles tels des attouchements, des caresses, le recours à de l'intimidation ou à des menaces de licenciement pour obtenir des faveurs sexuelles ou des plaisanteries et commentaires humiliants à caractère sexuel, de la part d'un supérieur, d'un collègue ou même d'un client, sont autant de comportements susceptibles de constituer du harcèlement sexuel. Bien entendu, ces comportements se doivent d'être non-sollicités et non-désirés par la victime. Cependant, dans le cas où le consentement de la victime a été obtenu sous l'effet de la contrainte ou en échange de promesses, il pourra s'agir de harcèlement sexuel. Tracer la limite entre un comportement socialement acceptable et le harcèlement sexuel n'est pas toujours simple. La réponse dépend des circonstances analysées en fonction du cas d'espèce.

Comment faire cesser cette situation?

Si vous vous croyez victime de harcèlement sexuel, n'hésitez pas et débutez la constitution d'un dossier. Un relevé des détails, dates et témoins ne pourra que vous aider à y voir plus clair et vous servir dans l'éventualité où vous porteriez plainte. Avoir une conversation franche avec la personne qui vous harcèle peut conduire au règlement du problème. Toutefois, si tel n'est pas le cas ou que vous vous en sentez incapable, adressez-vous à votre supérieur immédiat. Ce dernier devra tenter de corriger la situation afin d'assurer le respect de votre dignité dans vos relations de travail. Si votre supérieur est le harceleur, vous pouvez aviser son supérieur hiérarchique.

La plume de l'Irequois

Chers lecteurs:

Vous êtes cordialement invités à nous faire part de vos opinions. Vos félicitations, critiques et commentaires seront plus profitables s'ils sont partagés avec l'ensemble de vos collègues. Faites-vous et nous une faveur, écrivez à la «Plume de l'Irequois», numéro de télécopieur: 449-9631 à l'attention de Johanne Laperrière. A noter que seuls les textes signés paraîtront dans le journal.

Savoir se défendre c'est imposer le respect

Si la démarche auprès de votre supérieur s'avère infructueuse, consultez votre syndicat si vous ne l'avez pas déjà fait. Il saura vous orienter vers les différents recours possibles. Un de ceux-là, est le dépôt d'une plainte formelle auprès de Madame Justine Sentenne, protectrice de la personne à Hydro-Québec, qui, après enquête, formulera par écrit ses recommandations au président du Conseil d'administration, Monsieur Yvon Martineau. Dans les 28 jours qui suivent, ce dernier, fera connaître par écrit sa décision ainsi que les mesures recommandées. Au cours de l'année 1994, Madame Sentenne s'est vue confier l'enquête de quinze cas de harcèlement sexuel et psychologique.

Johanne Laperrière
Conseillère syndicale

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI.

Comité de rédaction:

Charles DesBiens, *chercheur*
Myriam Hamel, *chercheuse*
Innocent Kamwa, *chercheur*
Michel Ladouceur, *chercheur*
Johanne Laperrière, *conseillère syndicale*
Robert Meunier, *ingénieur*

Conception graphique:
Guylaine Hardy

Impression:
Imprimerie Daniel Boulet inc.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
1995



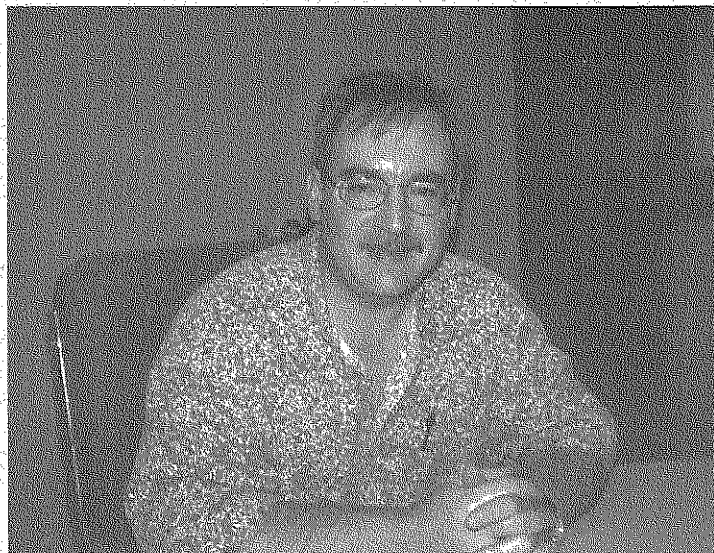
Réélu lors de l'assemblée générale du 25 mai dernier, Jean-Marc Pelletier, président du SPSI, livre sa vision de la R&D à Hydro-Québec et de ses problématiques aux lecteurs de l'IREQ.

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous présenter, à nouveau, au poste de président du SPSI?

Tout d'abord, j'ai le sentiment de l'urgence des choses. On parle de déréglementation, de coupures de budgets de R&D, de réorientation de la R&D... Éléments qui peuvent affecter de façon irrémédiable la recherche si nous sommes absents du débat et si nous laissons les autres décider pour nous. Ensuite, l'impression de l'inachevé, des dossiers que nous avons mis en chantier et qui ne sont toujours pas complétés. Par exemple, les transferts technologiques et la création de filiales sont deux dossiers qui sont loin d'avoir été complétés en fonction des intérêts de la recherche. Mais sans doute, plus que tout autre chose, c'est mon profond attachement à la recherche qui m'oblige à poursuivre mon mandat à la direction du SPSI.

Dressez-nous un profil de votre cheminement de carrière?

Je suis entré à Hydro-Québec en 1975 contre mon gré! Je venais de terminer mon cours d'ingénieur avec un semestre d'avance sur l'échéancier normal et comme les offres d'emploi qui m'avaient été faites n'étaient valides que trois mois plus tard, j'ai commencé à trouver le temps long... J'ai donc accepté une offre d'emploi à HQ, en électrométrie, même si j'appréhendais travailler pour une grosse boîte... Je suis resté deux ans à développer des systèmes électroniques/informatiques en électrométrie puis j'ai



Monsieur Jean-Marc Pelletier, président du SPSI

occupé un poste d'ingénieur d'essais, au service Essais et Expertises techniques, pendant trois ans. Ces deux emplois m'ont permis de connaître Hydro, son réseau, ses équipements, son mode de gestion... Une expérience technique très enrichissante. Par la suite, en 1980, j'ai accepté un poste à l'IREQ, au service Électronique, avant de me réorienter en informatique vers 1987. En fait, je réalise que ça fait quinze ans que je suis à l'IREQ. Et, dès 1989, j'ai rempli la fonction de vice-président du SPSI pendant trois ans pour accéder au poste de président dans les deux dernières années.

Comment percevez-vous le syndicalisme?

Le syndicalisme, dans une entreprise, origine toujours d'un mécontentement des employés par rapport au mode de gestion. Dans le cas de l'IREQ, à l'époque de l'ADACI, les chercheurs n'étaient nullement invités à exprimer leurs doléances face à la gestion de la recherche et son orientation. Le syndicalisme est généralement l'expression d'un malaise dont on a ignoré l'existence ou que l'on a considéré comme futile. Dans le cas spécifique de l'IREQ, c'est exactement ce qui est arrivé. Fort bien

puisque ça a amené les chercheurs à se doter des outils et des moyens pour faire en sorte que la recherche ne serve pas de banc d'essais à de nouveaux modes de gestion. Nous y avons veillé et y veillerons davantage, à l'avenir.

À votre avis, comment devrait agir un syndicat regroupant des professionnels?

Un syndicat regroupant des professionnels devrait agir de façon «professionnelle», c'est-à-dire avoir un comportement responsable et proposer des solutions intelligentes aux défis auxquels nous sommes confrontés. Et, je crois que tel a été notre comportement depuis les tous premiers jours. En contrepartie, il devrait être traité comme tel, c'est-à-dire qu'on nous propose des solutions intelligentes aux problèmes que nous soulevons. À cet égard, ce n'est pas ce que nous percevons d'une façon générale, notamment lorsqu'on essaie de nous justifier le maintien du statut des temporaires par des explications qui ne tiennent pas debout. On a parfois l'impression qu'on nous considère comme des crétiens et des imbéciles! Donc, le syndicalisme est généralement perçu comme une réponse à une forme «d'agression», ce qui est sou-

vent le cas. Chez nous, on peut le transformer en force innovatrice de changements justifiés par l'intérêt de la recherche comme source de développement économique au Québec.

Pouvez-vous nous transmettre, pour le bénéfice de nos lecteurs, votre vision de la R&D à Hydro-Québec?

D'une part, je m'insurge contre les gens qui baissent les bras, qui abdiquent devant les contraintes qui nous sont imposées. À cet égard, je ne peux appuyer les gestionnaires qui acceptent la gestion de la non-croissance et qui en font la promotion. Et, tout milite en faveur de l'accroissement des efforts de recherche à l'IREQ. Nous développons de bons produits, nos chercheurs sont de calibre international. De plus, les audits technologiques prouvent que nous ne coûtions rien et que nous rapportons beaucoup. Pour toutes ces raisons, je souhaite que l'on augmente considérablement les budgets de R&D et qu'on soit «agressifs» dans la promotion de l'IREQ. Je souhaite également que la recherche soit intimement jumelée à une politique de transfert technologique, ce qui contribuerait non seulement au développement économique du Québec mais permettrait la mise en place de programmes d'échange entre nos chercheurs et les employés oeuvrant dans ces filiales. En résumé, rien ne justifie que la RDD, à l'IREQ, stagne comme elle le fait depuis plusieurs années.

Quels objectifs vous fixez-vous pour ce nouveau mandat?

Essentiellement, mener à terme les dossiers que j'ai entrepris dont, entre autres, faire en sorte que l'IREQ retrouve l'importance et le prestige associé à sa mission dans l'entreprise. Ce

qui veut dire se battre pour retrouver le contrôle de nos budgets, pour que nous soyons perçus comme un des moteurs de la croissance future d'Hydro-Québec. Et, que l'on nous donne les moyens pour qu'il en soit ainsi. En deuxième lieu, face aux problèmes immédiats auxquels nous aurons à faire face, rassembler les forces vives des chercheurs, sous la gouverne du SPSI, pour freiner les expériences de gestion qui nous ont menées vers des abîmes dangereux.

Selon vous, quelles sont, par ordre de priorité, les problématiques, auxquelles devraient s'attaquer le SPSI?

Elles sont nombreuses mais retenons les plus importantes:

- le rapatriement des budgets de RDD à l'IREQ;
- le recentrage de nos activités de RDD vers plus de «recherche à long terme»;
- régler ce cancer qui nous ronge, soit le problème des temporaires qui sont traités comme des employés de deuxième zone;
- régulariser le statut du personnel externe oeuvrant dans nos locaux sans qu'ils soient membres de la communauté des chercheurs;
- freiner le recours aux contrats à l'externe qui appauvrissent le savoir-faire d'Hydro-Québec malgré tout ce qu'on en dit;
- redonner aux chercheurs la fierté dont on les a déshérités, par exemple en réhabilitant le nom de l'IREQ, nom dont on nous dénigre le droit de faire la promotion.

Enfin, arrêtons-nous ici, la liste pourrait être trop longue autrement!

Comment qualifiez-vous les relations de travail entre le SPSI et Hydro-Québec?

Elles sont tendues et ne m'inspirent pas un optimisme à tout casser. Vous savez, deux ans à titre de président m'ont fait perdre les quelques illusions qui me restaient. Mais enfin, il faudra apprendre à avancer malgré l'équipe en place...

L'utilisation des médias s'avère-t-elle un moyen efficace, selon vous, pour résoudre les problématiques?

On ne devrait tout de même pas avoir besoin de recourir aux médias pour régler ses problèmes! Mais il en est ainsi lorsqu'il y a méfiance profonde sur les objectifs stratégiques de notre

domaine d'activité, lorsqu'on sent que les solutions aux problèmes tardent à venir. Je dirais que, par la force des choses, on a dû et on devra à nouveau recourir aux médias lorsque les intérêts des chercheurs et de la recherche seront menacés. Donc, oui, les médias sont efficaces et peuvent être d'excellents alliés.

Que pensez-vous de la création d'un parc technologique autour de l'IREQ?

C'est une idée qui me tient à coeur, que j'essaie de promouvoir depuis plus d'une année. Vingt-cinq ans après la création de l'IREQ, je vois toujours des champs vierges où auraient pu venir s'établir des entreprises,

d'autres plus petits centres de recherche, tout cet ensemble qui aurait pu dynamiser fortement notre milieu, en plus de créer des emplois pour les jeunes gradués. Ça me peine d'être confronté à des gestionnaires prônant la non-croissance alors qu'on aurait pu avoir, aujourd'hui, un parc technologique qui aurait fait la fierté de l'IREQ et de son fondateur, M. Lionel Boulet. Mais je ne désespère pas de voir un jour ce rêve prendre forme... Ne pas baisser les bras, revenir cent fois à la charge, telles sont les motivations qui me poussent à persister dans cette idée et dans mon rôle de président du SPSI.

**Johanne Laperrière
Charles DesBiens**

Nouvel exécutif au SPSI



Lors de l'assemblée générale annuelle du SPSI, un nouvel exécutif a été élu.

Sur la photo ci-dessus, on retrouve, de gauche à droite, Claude Lafond, trésorier, Jean-Luc Geoffroy, vice-président, Jean-Marc Pelletier, prési-

dent, Michel Ladouceur, vice-président et Estelle Potvin, secrétaire. La rédaction du journal leur souhaite un excellent mandat.